

Le volume de crédits accordés aux sociétés non financières a augmenté de 14,9% entre février 2012 et février 2013. Avec un encours de 14 868 millions d'euros fin février 2013, les crédits accordés aux sociétés non financières représentaient 22,1% de l'ensemble des crédits accordés au secteur non bancaire résident. L'encadré 3.1 relatif à l'enquête trimestrielle sur la distribution du crédit bancaire est un outil important pour relater les facteurs sous-jacents aux comportements des établissements de crédit en matière d'attribution de crédit aux acteurs économiques, mais aussi en ce qui concerne les perspectives d'évolution de ce cette source de financement de l'économie au Luxembourg.

Encadré 3.1 :

## L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE

L'enquête relative à l'évolution du comportement des banques en matière d'attribution de crédits est un outil d'une nature prospective très utile pour appréhender l'importance de certains risques qui ont trait à la stabilité financière. L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'enquête globale sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro mise au point par l'Eurosystème et se présente sous forme d'un questionnaire de nature qualitative envoyé aux responsables de crédit d'un échantillon de sept banques représentatif dans le domaine du crédit aux ménages et aux entreprises au Luxembourg. Les résultats de l'enquête sont généralement exprimés en « pourcentages nets ». Dans le contexte de la politique de crédit des banques, les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la part des banques qui ont signalé un durcissement des critères ou des conditions d'octroi et la part de celles ayant signalé un assouplissement. A noter que les résultats ne sont pas pondérés par la taille des banques et sont donc à interpréter avec précaution.

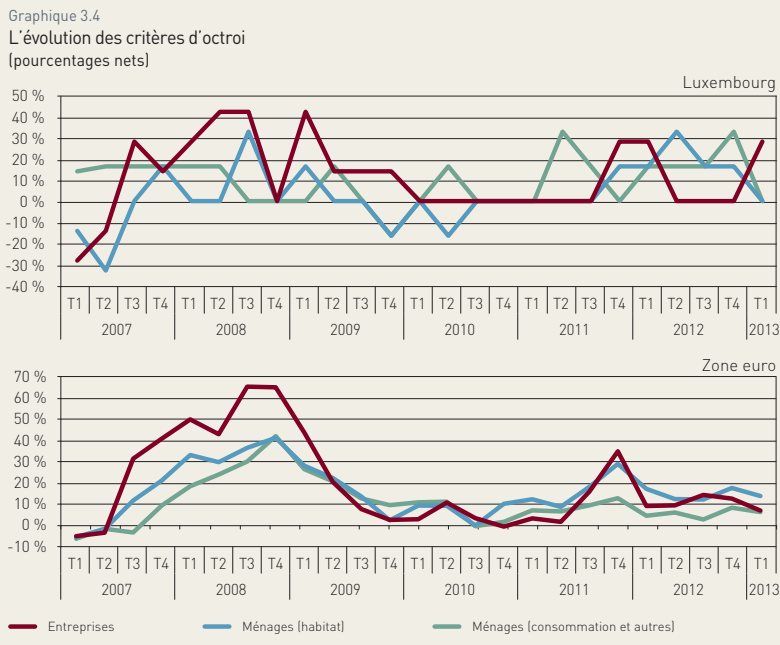
Si les données relatives aux volumes des prêts octroyés au Luxembourg et dans la zone euro ne signalent pas de resserrement significatif du crédit aux ménages et aux sociétés non-financières, l'enquête sur la distribution du crédit bancaire permet toutefois d'évaluer les risques d'un resserrement futur. La première partie de cet encadré analyse donc l'évolution de la politique de crédit des banques. L'enquête fournit également des informations sur le risque de refinancement des banques, évalué dans la deuxième partie de l'encadré.

Etant donné que l'intérêt de cet encadré est en premier lieu d'identifier d'éventuels éléments porteurs de risques pour la stabilité financière, l'analyse des données sous-jacentes se focalise prioritairement sur les résultats couvrant les trimestres récents.

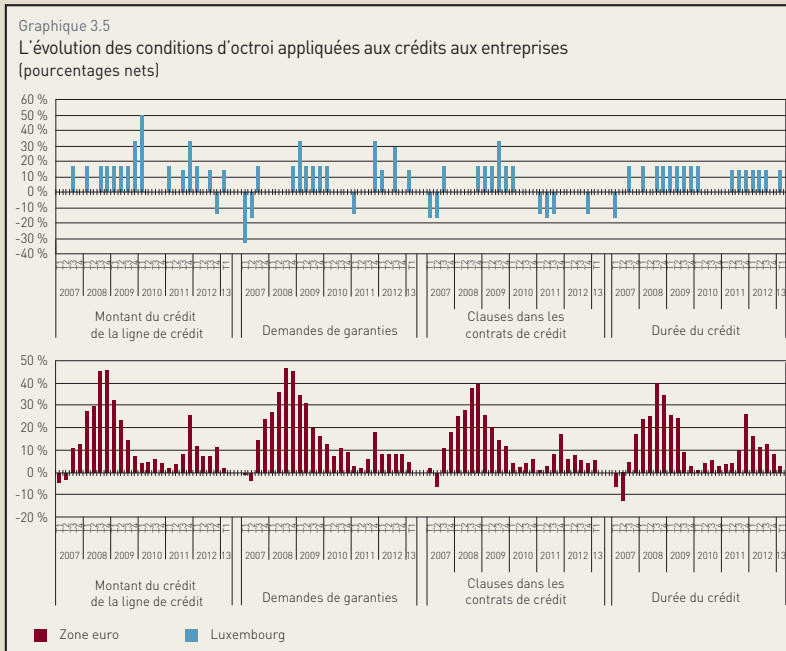
### 1. LA POLITIQUE DE CRÉDIT DES BANQUES

Le Graphique 3.4 retrace l'évolution des critères d'attribution appliqués aux crédits octroyés aux entreprises et aux ménages dans la zone euro et au Luxembourg depuis l'émergence des tensions financières en 2007. Les critères d'attribution font référence aux directives ou critères internes reflétant la politique de crédit des banques.

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête ne témoignent pas d'un durcissement généralisé des critères d'octroi au Luxembourg. Après un durcissement des critères d'octroi de crédit aux sociétés non-financières (SNF) constaté au premier trimestre 2012, les banques ont indiqué ne pas avoir changé leur politique d'octroi de crédit au cours de l'année 2012. Par contre, au premier trimestre 2013 les critères d'octroi de crédit aux SNF se sont à nouveau durcis. S'agissant des critères appliqués aux crédits immobiliers accordés aux ménages, un faible durcissement a été enregistré en 2012. D'ailleurs, les critères d'octroi appliqués aux crédits à la consommation (et autres crédits) se sont légèrement durcis tout au long de l'année passée. Au premier trimestre 2013 les critères d'octroi à l'habitat ainsi qu'à la consommation (et autres) ne se sont pas durcis davantage. Dans la zone euro dans son ensemble, les banques ont fait état d'une forte réduction du durcissement



Sources : BCL, BCE



Sources : BCL, BCE

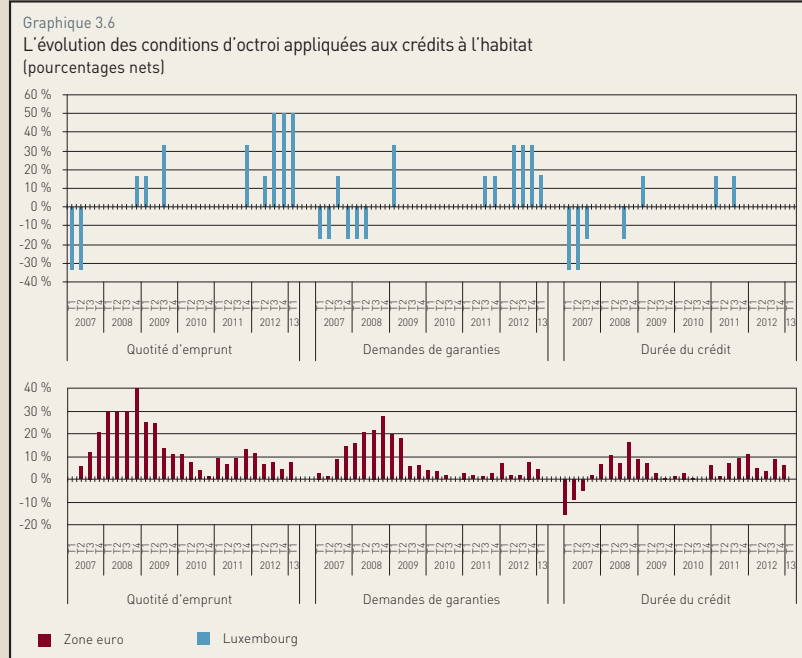
net de leurs critères d'octroi appliqués aux SNF ainsi qu'aux ménages par rapport au quatrième trimestre 2011. Il est néanmoins important de souligner qu'un recul des pourcentages nets ne signifie pas nécessairement un assouplissement, mais simplement que le durcissement des critères d'octroi est moins prononcé par rapport aux trimestres précédents.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire permet d'ailleurs d'identifier certaines contraintes de crédit découlant de l'évolution des conditions d'attribution appliquées aux crédits. Ses conditions se rapportent aux obligations spécifiques acceptées par le prêteur et l'emprunteur. Un éventuel resserrement du crédit est en principe plus étroitement lié aux modalités non tarifaires, comme par exemple le montant du crédit ou encore les demandes de garanties, qu'aux marges appliquées par les banques. Pour des raisons de parcimonie, le Graphique 3.5 et le Graphique 3.6 ne représentent que les conditions d'attribution les plus pertinentes appliquées aux crédits à l'habitat et aux crédits destinés aux SNF.

Pour le secteur des entreprises au Luxembourg, un durcissement de certaines conditions non tarifaires a été enregistré en 2012 ainsi qu'au premier trimestre 2013. Il s'agit notamment du montant du crédit ou de la ligne du crédit, des demandes de garanties, ainsi que de la durée du prêt. Les modalités relatives aux clauses dans les contrats de crédits et au montant du crédit se sont légèrement assouplies entre octobre et décembre 2012. Dans la zone euro, les conditions d'octroi se sont

cependant durcies sans interruption depuis le deuxième semestre 2007, bien que le durcissement soit moins prononcé par rapport au quatrième trimestre 2011.

Pour ce qui est des conditions d'octroi appliquées aux crédits immobiliers, le Graphique 3.6 révèle une détérioration relativement forte des certaines modalités non tarifaires au Luxembourg. Plusieurs banques de l'échantillon luxembourgeois ont signalé une augmentation des demandes de garanties ainsi qu'une réduction de la quotité d'emprunt (loan-to-value ou LTV ratio). Quant à la zone euro, les résultats indiquent un durcissement continu bien que léger des conditions d'octroi au cours de l'année 2012 ainsi qu'au premier trimestre 2013.



Sources : BCL, BCE

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire ne couvre pas les risques émanant de l'activité interbancaire ou intragroupe, ni les crédits octroyés à certaines contreparties comme par exemple les autres intermédiaires financiers (AIF). Si ces crédits constituent une partie considérable des encours totaux, l'enquête fut conçue à des fins de politique monétaire et non pas à des fins de stabilité financière. Néanmoins, certains éléments de réponse du questionnaire peuvent compléter l'analyse ci-dessus, notamment pour ce qui est du risque de refinancement des banques. Ces éléments sont examinés dans la partie qui suit.

Les données disponibles sur l'évolution des volumes des prêts octroyés n'indiquent actuellement pas de resserrement du crédit. Les informations prises en compte pour analyser l'évolution des crédits comprennent les données bilantaires (données BSI) des IFM ainsi que la collecte statistique sur les taux d'intérêt (données MIR). La collecte MIR permet d'apprécier l'évolution des crédits nouvellement accordés, alors que les développements des volumes de crédit dérivés des données bilantaires des banques sont également affectés par les remboursements de crédits, qui ont un impact négatif sur les encours.<sup>1</sup>

Selon les données bilantaires des IFM, l'évolution des crédits octroyés aux SNF implantées au Luxembourg demeure atone; le taux de croissance annuel des volumes d'encours de crédits s'est établi aux alentours de zéro en 2012. S'agissant des crédits nouvellement accordés dans le cadre de la collecte statistique sur les taux d'intérêts (données MIR), les volumes mensuels relatifs aux crédits d'un montant inférieur ou égal à un million d'euros continuent à s'inscrire à des niveaux élevés. Par contre, les gros volumes se maintiennent à des niveaux relativement faibles par rapport à 2008 et 2009.

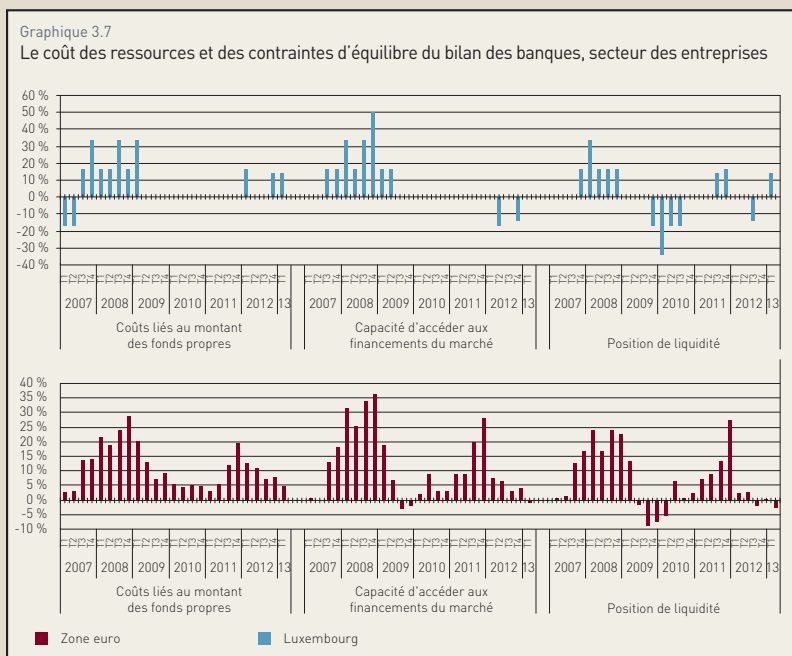
<sup>1</sup> Il convient de rappeler que certaines différences méthodologiques existent entre la collecte MIR et la collecte BSI. Par exemple, pour la collecte MIR il s'agit des nouveaux crédits accordés, alors que pour les données BSI seuls les crédits effectivement octroyés sont enregistrés. En outre, les nouveaux crédits de la collecte MIR comprennent toutes les renégociations des crédits existants et ne sont pas ventilés selon l'origine géographique des contreparties.



En ce qui concerne l'évolution des crédits immobiliers octroyés aux ménages du Luxembourg, le taux de croissance annuel des crédits à l'habitat s'est stabilisé aux alentours de 7% en 2012 après une baisse constatée depuis la mi-2011. Les données disponibles dans la cadre de la collecte MIR vont dans le sens d'une progression continue des crédits à l'habitat nouvellement accordés. Si la progression annuelle des crédits nouvellement accordés est très volatile, elle confirme toutefois la modération de la dynamique de crédits discernable sur base des données BSI. Afin d'être complet, il est utile de mentionner la collecte statistique sur les crédits immobiliers consentis par les établissements de crédit pour des immeubles situés au Luxembourg. Les informations disponibles dans le cadre de cette collecte trimestrielle sont largement en ligne avec les développements de crédits précités.

## 2. LE RISQUE DE REFINANCEMENT DES BANQUES

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire couvre également les éléments explicatifs qui se rapportent à l'évolution des critères d'octroi. Ces facteurs explicatifs, qui varient en fonction du secteur économique et du type de crédit, fournissent entre autre des indications sur l'évolution du coût des ressources et des contraintes bilantaires des banques. Depuis l'émergence des tensions financières, certaines questions additionnelles fournissent en outre des informations complémentaires sur les conditions de financement du marché des banques. Il va de soi que l'ensemble de ces informations peut être utile pour appréhender le risque de refinancement des banques (ou encore leur risque de liquidité).



Sources : BCL, BCE

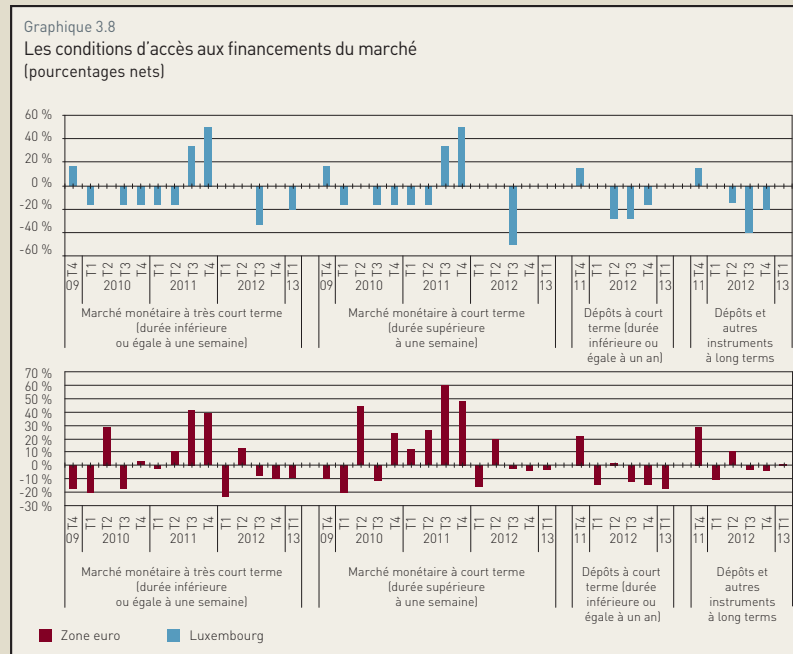
Le Graphique 3.7 retrace l'évolution des coûts des ressources et des contraintes d'équilibre du bilan des banques pour le secteur des SNF uniquement, étant donné qu'une ventilation plus détaillée est disponible pour ce secteur. Un pourcentage net positif (négatif) signifie que la majorité des banques a indiqué que ces éléments ont contribué à un durcissement (assouplissement) des critères d'octroi.

Dans la mesure où les résultats de l'enquête ne témoignent pas d'un durcissement généralisé des critères d'octroi au Luxembourg, il est peu surprenant de constater qu'une détérioration du coût des ressources et des contraintes bilantaires n'a pas été citée comme ayant eu un impact considérable sur la politique de crédit des banques de la place financière. Si les coûts liés au montant

des fonds propres se sont légèrement détériorés en 2012, on constate une amélioration de la capacité d'accéder aux financements du marché et de la position de liquidité des banques. Au premier trimestre 2013, la position de liquidité et les coûts liés au montant des fonds propres se sont légèrement détériorés. Au niveau de la zone euro, la capacité d'accéder aux financements du marché, ainsi que les coûts liés au montant des fonds propres se sont détériorés davantage en 2012, bien que les pourcentages nets soient moins prononcés par rapport au quatrième trimestre 2011. Au premier

trimestre 2013 on constate même une légère amélioration à la capacité d'accéder aux financements des marchés ainsi qu'à la position de liquidité. Cette évolution témoigne d'une forte incidence positive des deux opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois ans (LTRO) sur les conditions de financement des banques.

Une analyse des résultats dérivés d'une question supplémentaire sur l'accès aux financements du marché permet d'apporter des précisions concernant l'évolution du risque de refinancement des banques. Si cette question fut introduite dans l'enquête régulière suite à l'émergence des tensions financières en 2007, elle fut modifiée par la suite afin de mettre en évidence les développements par rapport au trimestre précédent. Pour cette raison, le Graphique 3.8 ne couvre que la période allant du dernier trimestre 2009 au dernier trimestre 2011. Depuis l'enquête de janvier 2012, cette question couvre également l'impact des tensions financières sur l'évolution des dépôts des banques.



Sources : BCL, BCE

Au Luxembourg, les résultats indiquent que les conditions d'accès au marché monétaire ainsi qu'au niveau des dépôts se sont légèrement améliorées en 2012 ainsi qu'au début de l'année en cours. Un développement positif des conditions d'accès a été enregistré surtout au troisième trimestre 2012. Pour des raisons de confidentialité, les résultats relatifs aux conditions d'accès à la titrisation ainsi qu'à l'émission de titres de créance ont été omis du graphique. Les banques de l'échantillon luxembourgeois n'ont de surcroît guère eu recours à ces deux types de refinancement. Cependant, au niveau de la zone euro ces segments de marché sont relativement importants. À l'exception du deuxième trimestre, les résultats de la zone euro dans son ensemble indiquent que les conditions d'accès aux financements du marché se sont améliorées dans toutes les catégories au cours de l'année 2012 ainsi qu'au premier trimestre 2013.

Afin d'être complet, il convient également d'évoquer le risque de contrepartie, bien qu'une analyse détaillée dépasserait la portée de cet encadré. En 2012 et début 2013, les résultats luxembourgeois et de la zone euro signalent une hausse du risque de contrepartie, cette évolution fait suite à une amélioration constatée en 2010 et 2011. L'enquête sur la distribution du crédit bancaire met en exergue que les banques sont devenues plus soucieuses des risques de contrepartie relatifs aux prêts aux entreprises ainsi qu'aux ménages, bien que les pourcentages nets s'inscrivent à des niveaux plus faibles par rapport aux années 2008 et 2009.

En guise de conclusion, on peut constater que les résultats luxembourgeois ne signalent pas de risques majeurs pour les trimestres à venir, ni par rapport à un éventuel risque de resserrement de crédit, ni en ce qui concerne le risque de refinancement des banques. Cependant, le risque de contrepartie semble avoir augmenté légèrement au Luxembourg.



Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les résultats de l'enquête ont fait état d'une réduction du durcissement net des critères d'octroi par rapport au quatrième trimestre 2012, évolution qui reflète surtout une amélioration de l'accès des banques au financement.

### **Les crédits accordés aux résidents des autres pays de la zone euro**

L'encours de crédits accordés aux résidents des autres pays membres de la zone euro était de 67 916 millions d'euros fin février 2013, contre 72 852 millions d'euros à la même date de l'année précédente, soit une diminution de 6,8%.

Contrairement à la clientèle luxembourgeoise, la clientèle non bancaire en provenance des autres pays membres de la zone euro se caractérise par le poids important que revêtent les sociétés non financières. Ainsi, leur part dans l'ensemble des crédits s'élevait à 57,1% en février 2013, avec un encours de 38 810 millions d'euros, contre 39 598 millions d'euros l'année précédente. Cependant, entre décembre 2012 et février 2013, le volume de ces crédits est en hausse de 1,2%.

Le volume des crédits accordés par les établissements de crédit aux administrations publiques des pays membres de l'Union européenne s'élevait à 7 330 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 411 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Ce montant représente 80,8% des créances totales des établissements de crédit sur les administrations publiques pour le mois de décembre 2012. Mesuré par rapport à la somme de bilan agrégée des établissements de crédit, le volume total des crédits accordés aux administrations publiques reste inchangé et représente 1,2%.

Partant, 54,6% des crédits accordés aux administrations publiques de l'Union européenne à la fin de l'année 2012 concerne les administrations faisant partie de la zone euro (cette répartition étant de 57% à la fin de l'année 2011). Comme le Tableau 3.3 ci-dessous en témoigne, le Luxembourg et le Royaume-Uni continuent à se distinguer du reste des pays membres de l'Union européenne par le volume du crédit bancaire. Ces derniers affichent respectivement un encours de 2 613 millions d'euros et 3 331 millions d'euros à la fin de l'année 2012. Concernant le Luxembourg, cette situation s'explique par le fait que les administrations publiques sont de faibles émetteurs de titres obligataires et se refinancent principalement par prêts bancaires. Pour plus de détails sur l'exposition des banques luxembourgeoises à l'égard des institutions publiques, voir encadré 3.2.

Les crédits aux ménages des autres pays membres de la zone euro sont également en baisse de 3,4% entre fin février 2012 et fin février 2013. Avec un encours de 11 523 millions d'euros fin février 2013, ils représentent un poids relatif de 17,0% dans l'ensemble des crédits accordés à la clientèle non bancaire en provenance des autres pays membres de la zone euro. Dans cette catégorie, les crédits immobiliers progressent néanmoins de 12,1% sur la période d'observation.